CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois octobre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMES se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Etaient Présents : Mme REZEAU Régine, Maire
M.BASECQ Samuel, M. DAGUET Alain, Adjoint, Mme CATHELIN Dominique, Conseillère déléguée,
M.BARILLET Gaby, Mme BILLY Justine, M.CHOLLET Yohan, M.LABARRE Thomas, M.RAGUIN Charles, Mme VERNAT Virginie

Absents:
M.DENIS Jason ayant donné procuration à Régine REZEAU, Maire
Mme REZEAU Cindy ayant donné procuration à Mme BILLY Justine

Date de convocation : 27 septembre 2023
Date d'affichage : 27 septembre 2023

Mme Dominique CATHELIN a été désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Approbation du Procès-Verbal du 11 septembre 2023

1. Budget: Adoption de la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)
2. Modification du tableau des effectifs
3. Relais Emploi de Sainte Maure de Touraine : Désignation d'un référent

Décisions du Maire
Décision négatives relatives au droit de préemption
Acceptation de dons

Approbation du Procès-verbal du 11 septembre 2023 :

Sans aucune observation, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité

N° 2023-08-01 : **BUDGET : ADOPTION DE LA CONVENTION RELATIVE À L'EXPÉRIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)**

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 permet à des collectivités d'expérimenter le Compte Financier Unique (CFU), pour une durée maximale de trois exercices budgétaires. L'expérimentation débute à compter de l'exercice 2021 et se poursuivra jusqu'aux comptes de l'exercice 2023.

Pendant la période d'expérimentation, le CFU se substituera au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion produit par le comptable public, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.
L'expérimentation se déroulera en trois vagues :

- la « vague 1 » concerne les comptes des exercices 2021, 2022 et 2023,
- la « vague 2 » concerne les comptes des exercices 2022 et 2023,
- la « vague 3 » concerne uniquement les comptes de l'exercice 2023.

Le Compte Financier Unique a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.
A terme, le CFU et le rapport sur le CFU composant un bloc cohérent participeront avec les données ouvertes (open data), à moderniser l'information financière.

La Commune de Sepmes, sur proposition du comptable assignataire et du conseiller aux décideurs locaux, a souhaité se porter candidate pour la « vague 3 » de l'expérimentation. La candidature a été retenue par les ministres chargés des collectivités territoriales et des comptes publics.
Un arrêté interministériel fixera prochainement la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique.

La mise en œuvre de l'expérimentation du CFU requiert la signature d'une convention avec l'Etat, qui sera transmise ultérieurement.

La convention vise principalement :

- ✓ Pour la Collectivité : à s'engager sur les prérequis, c'est-à-dire adopter le référentiel M57 et dématérialiser les documents budgétaires ;
- ✓ Pour l'Etat : à mettre à disposition les outils et à définir les budgets qui disposent d'un CFU expérimental en lieu et place de leurs actuels compte administratif et compte de gestion.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
D'AUTORISER Madame le Maire à signer la convention qui doit être passée entre la Commune et l'Etat, ainsi que tous les actes y afférents.

N° 2023-08-02 : **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,
VU le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale

VU le budget communal de la Commune de Sepmes

CONSIDERANT que suite aux différents emplois créés récemment, il convient de remettre à jour le tableau des effectifs de la commune.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité :
FIXE le tableau des effectifs comme suit :

PERMANENT TITULAIRE OU STAGIAIRE

GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	POURVU	NON POURVU
Adjoint technique Principal de 1ère classe (C2)	35/35ème		1
Adjoint technique (C1)	35/35ème	1	
Adjoint technique (C1)	35/35ème	1	
Adjoint technique (C1)	30/35ème	1	
Adjoint technique (C1)	28,27/35ème	1	
Adjoint d'animation (C1)	15,75/35ème	1	
Adjoint administratif (C1)	19,25/35ème	1	
Adjoint administratif (C1)	20/35ème		1
ATSEM principal de 2ème classe (C2)	28/35ème	1	
Rédacteur (B)	35/35ème	1	

PERSONNEL PERMANENT CONTRACTUEL

GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	POURVU	NON POURVU
Adjoint administratif	20/35ème	1	

PERSONNEL NON PERMANENT CONTRACTUEL

GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	POURVU	NON POURVU
Adjoint technique (C1)	2,03/35ème	1	

N° 2023-08-03 **RELAIS EMPLOI DE SAINTE MAURE DE TOURAINE : DESIGNATION D'UN REFERENT**

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal des éléments transmis par le Relais Emploi de Sainte Maure de Touraine :
Dans sa mission "insertion par l'activité économique- association intermédiaire" (IAE-AI), le Relai Emploi met à disposition des employeurs (communes, entreprises et particuliers), des personnes en recherche d'emploi pour des travaux de durée limitée. Le Relais Emploi a constaté que cette mise à disposition, incluant tous les formalismes administratifs, était particulièrement appréciée des collectivités, et bénéfique pour le retour à l'emploi.

Cependant face à la conjoncture socio-économique actuelle la mission IAE-AI connaît une baisse de la demande à la fois de la part des employeurs et à la fois des candidats en recherche d'emploi.
Le conseil d'administration du Relais Emploi a donc proposé de créer un collège de membres référents issus des Conseils Municipaux afin de constituer un espace de dialogue avec les communes. Le référent pourra faire connaître les missions du Relais Emploi aux personnes isolées de l'emploi et sensibiliser les employeurs locaux pour faire appel aux services du Relais Emploi.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité :
DÉSIGNE Mme Dominique CATHELIN comme référent Relais Emploi

Décisions du Maire

2023-08-01DM : Décisions négatives relatives au droit de préemption:
Déclaration d'Intention d'Aliéner pour la parcelle cadastrée ZN68 sise 21 rue du Huit Mai 1945

2023-09-01DM : Acceptation de dons
Acceptation d'un don de 4000€ versé par l'association CRACC du Tennis Sepmois pour la réhabilitation du terrain de tennis.

Questions diverses

Arrivée de Gaby BARILLET à 20h46

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Loi APER: Dans le cadre de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, le groupe de travail municipal constitué lors du dernier conseil municipal, se réunira le 4 octobre afin d'établir les actions de communication envers les administrés et réaliser un recensement des projets de production d'énergies renouvelables qu'ils soient individuels ou d'envergure.
Madame le Maire indique que la Communauté de Communes a d'ores-et-déjà adressé des supports de communication dont un modèle de courrier à destination des administrés pour effectuer ce recensement avant le 1er décembre.

Madame le Maire préconise de contacter en priorité l'ensemble des entreprises, agriculteurs et propriétaires fonciers afin d'établir une cartographie du bâti qui pourrait être équipé. Il convient également d'identifier les parcelles en friche susceptibles d'accueillir des projets de production d'énergies renouvelables. M. DAGUET estime qu'il y a plus de bâtiments concernés que de parcelles en friche sur la commune.
M.DAGUET propose d'organiser une réunion publique. La date est fixée au 8 novembre 2023 à 19h00 à la salle des fêtes.
Une lettre municipale sera également distribuée dans les boîtes aux lettres pour recenser les projets.

Madame le Maire communique les éléments liés à la consommation énergétique actuelle de la commune de Sepmes : En 2018, notre consommation d'énergie (toutes énergies), s'élève à 15 663 MWh soit environ 16 GWh tous secteurs (résidentiel, tertiaire, agriculture, industrie, transport) tandis que les énergies renouvelables produites sur la commune, représentent en 2021 : 1,6 GWh soit 10% de notre consommation actuelle. Or, les besoins énergétiques sont censés être couverts par la production d'énergies renouvelables.

Calendrier prévisionnel:
*Ateliers communautaires le 11/10/23 à Montrésor (Mme Le Maire y participe), le 18/10/2023 à Preuilly-sur-Claise, le 25/10/23 à Manthelan (Samuel et Mélodie y participent)
*Remise du recensement des projets par commune le 01/12/2023
*Débat Communautaire suite aux remontées des communes le 14/12/2023
*Remise de la concertation aux communes au plus tard le 21/12/2023
*Délibération des Conseils Municipaux début d'année 2024 et transfert aux services préfectoraux et à la communauté de communes

Réunion Economie: Madame le Maire présente les informations communiquées lors de la réunion communautaire organisée à Ligueil le 25 septembre. M.CHOLLET était également présent.
Mme Sylvie PIVOT, a été nommée au poste de nouvelle Directrice Générale Adjointe des services. L'un des principaux enjeux est de limiter la fuite de la jeune population. Un forum "job dating" sera organisé en mars 2024 et des projets pour palier au manque de formation ont été présentés.
Madame le Maire ajoute que des panneaux de signalisation définissant la zone artisanale de Sepmes devraient prochainement être installés par la Communauté de Communes.

Déchets verts: M.BARILLET indique que le broyage des végétaux réalisé le 12 septembre a généré moins de volume que prévu, environ 40 To de broyat réparties entre deux agriculteurs, pour environ 6h de travail.
Le résultat reste positif. Les dépôts de déchets verts continuent.

Décorations de Noël: M.CHOLLET propose de regarder pour la commune, les décorations de Nöel, mises au rebut par la commune de Joué-Lès-Tours. Les membres du conseil municipal rappellent la démarche communale allant dans le sens d'économies d'énergies ; et insistent sur le choix de décorations le plus sobre possible, en abandonnant les traversées de route.

URBANISME ET RURALITÉ

Travaux stade de Football: M.BASECQ indique que les travaux d'engazonnement du stade de football prévus cet automne devront attendre l'arrivée des pluies.

PLU: Les communes de la Chapelle-Blanche-Saint-Martin, Le Louroux et Sepmes ont rencontré Mme Elodie ROLAND, Architecte des bâtiments de France pour le lancement et/ou révision du Périmètre Délimités des Abords des monuments historiques. Une réelle concertation sera nécessaire avec les services départementaux de l'UDAC ; une consultation obligatoire doit figurer dans le cahier des charges qui sera publié. La consultation aura lieu du 2 au 30 octobre 2023.

Rue des Rigaudières: Un riverain de la rue a adressé un courrier pour signaler que de nombreux camping-cars s'engagent dans cette rue et sont dans l'obligation de faire demi-tour sur sa propriété, la rue étant trop étroite. M.DAGUET rappelle qu'un panneau "largeur limitée" à déjà été installé pour éviter cette situation. M.BARILLET propose l'installation d'un panneau sens interdit sauf riverain. M.RAGUIN estime qu'un marquage au sol est plus visible pour ces véhicules qui suivent les indications GPS qu'une signalisation verticale. Ces solutions seront étudiées, un courrier sera adressé à l'auteur du courrier en ce sens.

Rue des Saulniers: L'entreprise ERICLOR, en charge de la construction du nouveau logement, est intervenue le 26 septembre dernier pour réparer le réseau d'eaux pluviales endommagés lors des travaux. La commune a été prévenue seulement le jour même de l'intervention, et n'a pas la garantie de l'efficacité des travaux. Un plan de récolement est demandé à l'entreprise.

VIE ASSOCIATIVE

Réunion Inter-association : Une réunion inter-associative s'est tenue le 2 octobre.
Les associations de Sepmes et de Draché étaient présentes pour planifier l'agenda commun 2024.
Madame CATHELIN indique que Le club de Foot USSD, l'USEP, la Petite Chevauchée, le club de basket ABCD seraient partants pour organiser des activités dans le cadre des jeux Olympiques 2024. La commune de Sepmes demandera l'obtention du label "Terre de Jeux". Ce label permettra d'appuyer la demande de financement du skate park sollicité auprès de l'ANS.

Chorale : La Chorale « Tous en Cœur Pour le Patrimoine » de Bournan, donnera une représentation en l'Eglise de Sepmes au mois de février.
La commune appuiera leur demande auprès de la paroisse pour obtenir l'autorisation.
La chorale propose leur participation le 22 juin 2024 à SEPMES à l'occasion de la fête de la musique.

USSD: Le club de football propose de nouveau des créneaux horaires pour les plus jeunes, à Sepmes, le mardi soir de 18h15 à 19h30.

VIE SCOLAIRE:

Charte des ATSEM: L'inspectrice de circonscription a pris connaissance du projet de charte des ATSEM. Une rencontre sera organisée entre l'inspection, les enseignantes, la commune et les agents municipaux en charge du service enfance.

FINANCES LOCALES:

Budget 2024: Madame le Maire rappelle les projets déjà identifiés pour 2024
*Révision du PLU estimé à environ 40 000€ HT et réflexion sur des projets de quartier
*Skate Park 80 000€ HT budgétisé à 80% via l'ANS et le LEADER
*Citerne Défense incendie, avec une sollicitation de la DETR

*Végétalisation du cimetière, avec une sollicitation de la DETR
*Travaux de Voirie: A définir
A l'étude:
*Rue du huit Mai → propositions pour limiter la vitesse excessive signalée par les habitants de la rue.
*Bâtiment du Centre Première Intervention, quid du devenir du bâtiment après la fermeture du centre en janvier.

Agenda

7 octobre : Journée de désherbage citoyenne reportée au 28 octobre

9 octobre: Ateliers réunion préparatoire décorations de Noël à 18h00

13 octobre: Assemblée Générale de l'ACIVEM 20h30 à Draché

21 octobre: Marche Octobre Rose départ de Sepmes à 9h- organisation de l'accueil.

28 octobre : Journée désherbage Citoyenne

30 octobre: Réunion commission communication "Bulletin Municipal"

du 2 au 30 novembre: collecte au profit de la Croix Rouge

11 novembre: Banquet des aînés

17 novembre: Ferme Exposition à Tours

25 novembre: Atelier cartes de noël organisé par la bibliothèque

9 décembre: Marché de Noël Espace République

Décembre: rencontre d'auteurs à la bibliothèque

LA SÉANCE EST LEVÉE À 22 h 00